

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION D'OUVERTURE

23 novembre 2022

Dunkerque – Hôtel communautaire de la CUD



Projet  
de production d'acier  
à basse émission de CO<sub>2</sub>  
sur le site de Dunkerque

Concertation préalable  
23 novembre 2022 au 12 février 2023



La réunion d'ouverture s'est déroulée le 23 novembre 2022, de 18h00 à 20h30, à Dunkerque. Elle a réuni environ 45 participants (hors représentants de la maîtrise d'ouvrage)

La captation vidéo de la réunion et le diaporama commenté pendant la réunion sont accessibles à cette adresse : [Concertation ArcelorMittal Décarbonation - Les comptes-rendus et les replay des rendez-vous \(concertation-amf-decarbonation.fr\)](https://concertation-arcelmittal-decarbonation.fr)

## Table des matières

1. Introduction de la réunion .....	3
2. Le projet en bref .....	4
3. Présentation de la concertation et de ses modalités .....	5
4. Premier temps d'échange sur la concertation .....	6
5. Présentation du projet .....	8
6. Second temps d'échange sur le projet.....	10
7. Conclusion .....	14

## 1. Introduction de la réunion

**Patrice VERGRIETE, Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque**, accueille les participants et leur adresse ses salutations républicaines. Il fait part de son intérêt pour le projet de décarbonation, qui a des implications profondes pour le Dunkerquois, à la fois en termes écologiques mais également économiques. Il souhaite à tous une bonne réunion.

**Hervé TOURMENTE, Sous-Préfet de Dunkerque**, souligne le fait que le territoire est ponctué par de nombreuses concertations qui sont devenues une tradition depuis plus de 20 ans à travers le Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI), une instance qui permet à l'Etat, aux industriels, associatifs et riverains de communiquer sur les enjeux de sûreté/sécurité du territoire.

Il rappelle que l'objectif de la concertation préalable est de présenter le projet et d'intégrer les remarques du territoire, notamment celles qui concernent le quotidien des Dunkerquois, en amont de la conception du projet. Il indique que ceci est d'autant plus important qu'ArcelorMittal est la locomotive économique du territoire.

Il revient en outre sur la récente invitation du chef de l'Etat lancée aux 50 industriels les plus émetteurs de CO<sub>2</sub> du territoire national à se rencontrer à l'Elysée pour accélérer la transition énergétique et écologique de la nation.

Monsieur le Sous-Préfet remercie les participants d'assister à la réunion et leur souhaite une bonne découverte du projet.

**Matthieu JEHL, Directeur général d'ArcelorMittal France**, introduit l'objet de la réunion. Il rappelle qu'ArcelorMittal France emploie près de 7000 salariés qui travaillent directement à la fabrication d'acier sur 7 sites, et environ 15 000 emplois en comptant l'ensemble des activités de l'entreprise en France.

Il indique les trois principales raisons qui poussent ArcelorMittal France à proposer ce projet :

- La **responsabilité sociétale** de baisser ses émissions de CO<sub>2</sub> pour lutter contre le dérèglement climatique ;
- L'**obligation commerciale** afin d'éviter une fuite des clients vers des concurrents moins polluants ;
- La **nécessité économique** car le système européen de tarification du carbone va rendre compétitif toutes les productions décarbonées dans les années à venir.

Matthieu JEHL souligne que ce projet fait partie de la feuille de route d'ArcelorMittal qui vise à aligner ses activités avec une trajectoire carbone soutenable. Cette feuille de route se décline en 3 actions qui vont du court- au long-terme :

- **Circularité de l'acier** : l'augmentation de la part des aciers recyclés en entrée des aciéries permettra de réduire de 1Mt les émissions annuelles de CO<sub>2</sub> de l'entreprise ;
- **Décarbonation de la fabrication de l'acier (objet de la présente concertation)** : l'utilisation de nouveaux procédés de fabrication innovants et basés sur le gaz naturel et l'électricité plutôt que le charbon permettrait de réduire de 4,6Mt les émissions annuelles de CO<sub>2</sub> de ArcelorMittal France.
- **Smart carbon** : le stockage et le réemploi/recyclage du CO<sub>2</sub> résiduel pourrait voir le jour à terme. Des projets comme REUZE<sup>1</sup> et D'ARTAGNAN<sup>2</sup> visent à industrialiser ces procédés

Matthieu JEHL explique que le projet de décarbonation repose sur un changement technologique et un changement de matière première énergétique. Il rappelle à ce titre que RTE (chargé du

<sup>1</sup> Le projet REUZE vise à construire un hub de production de carburants à partir de CO<sub>2</sub> à Dunkerque à horizon 2026 ([Consulter le site du projet](#))

<sup>2</sup> Le projet D'ARTAGNAN vise à décarboner des industries en ayant recours à la technologie de captage du CO<sub>2</sub> Cryocap TM d'AirLiquide

raccordement électrique du projet au réseau national) et GRTgaz (chargé du raccordement en gaz du projet) font pleinement partie du projet et de la concertation en tant que co-maîtres d'ouvrage.

**Claude CHARDONNET, SYSTRA**, invite les représentants des co-porteurs de projet à présenter leurs missions.

**Laurent CANTAT-LAMPIN, délégué régional RTE**, présente RTE, le gestionnaire public du réseau de transport national d'électricité. Il explique que son rôle est de gérer à tout instant l'équilibre entre les grands centres de production électriques et les grands pôles de consommation (industriels électro-intensifs, réseaux de distribution...).

Il ajoute que l'électrification des usages est la source principale de décarbonation d'ici 2050, et que l'électricité passera de 25% à plus de 50% de l'énergie finale<sup>3</sup> consommée en France à cette échéance. Il explique que le projet porté par ArcelorMittal repose en particulier sur l'électrification d'une partie de ses installations.

**Thierry DANIEL, délégué territorial GRTgaz**, rappelle le rôle de GRTgaz, gestionnaire de plusieurs réseaux de transport de gaz en France et à l'étranger. Il ajoute que GRTgaz s'inscrit pleinement dans la transition énergétique en tendant à remplacer le gaz naturel fossile par une production locale de biométhane. Les clients de GRTgaz sont principalement les industriels mais également les réseaux de distribution publics (comme GRDF).

Au-delà de l'hydrogène, il explique que GRTgaz élabore des innovations pour valoriser les gaz issus de déchets et décarboner ses sources.

**Claude CHARDONNET, SYSTRA**, chargée de la modération de la réunion en présente le déroulé :

- Introduction de la réunion ;
- Présentation du projet en bref ;
- Présentation de la concertation et de ses modalités ;
- 1<sup>er</sup> temps d'échange sur le dispositif de la concertation ;
- Présentation des caractéristiques du projet et de ses objectifs ;
- 2<sup>nd</sup> temps d'échange sur le projet ;
- Conclusion.

## 2. Le projet en bref

**François GLAISNER, directeur du programme Décarbonation AMF**, salue les participants et les remercie de leur présence.

Il explique que le projet consiste en une transformation profonde de la méthode de fabrication de l'acier, à travers la **substitution du gaz et de l'électricité au charbon**, aujourd'hui indispensable dans la filière dite « hauts-fourneaux ».

Il présente l'actuelle filière hauts-fourneaux/convertisseurs, qui permet de délivrer la fonte en entrée de l'aciérie, puis celle qui la remplace, composée d'une unité de réduction directe fonctionnant au gaz naturel et de deux fours électriques à arcs.

Il revient ensuite sur les ambitions du projet :

- Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> du site de Dunkerque de 36% à horizon 2030 ;

<sup>3</sup> L'énergie finale correspond à l'énergie utilisée par le consommateur final. Elle est le fruit d'une chaîne de transformation d'énergies primaires. Par exemple, un véhicule à hydrogène utilise l'hydrogène comme énergie finale, mais cet hydrogène est produit soit directement à partir de pétrole ou de gaz naturel, soit indirectement à l'aide d'électricité (par électrolyse de l'eau), elle-même produite à partir de diverses sources d'énergie.

- Maintenir la capacité de production actuelle du site (6,8Mt/an).

Il ajoute que le procédé permet de faire baisser substantiellement le contenu carbone de l'acier en sortie d'aciérie (1,8 t<sub>CO2</sub> /tonne d'acier → 0,5 t<sub>CO2</sub> / tonne d'acier). François GLAISNER indique en outre que les nouvelles installations pourraient être mises en service dès 2026.

Il revient ensuite sur les raisons qui ont conduit l'équipe projet à écarter 4 alternatives identifiées en amont de la concertation :

- **Ne pas transformer les outils de production et miser sur la captation du CO<sub>2</sub>** : les études montrent que les volumes de CO<sub>2</sub> produits ne peuvent pas faire l'objet d'une captation/séquestration efficace. Il n'existe pas de filière avale capable d'absorber ces volumes.
- **Modification des hauts-fourneaux** (introduction partielle de gaz naturel) : la réduction des émissions se révèle insuffisante du point de vue des ambitions d'ArcelorMittal.
- **Aciérie électrique fonctionnant avec seulement des aciers recyclés** : les clients risqueraient de se détourner d'ArcelorMittal car la diversité et la qualité des aciers produits de cette manière serait moindre qu'aujourd'hui.
- **Cessation de la production d'acier à Dunkerque et importation de brames produites à l'étranger** : solution écartée pour maintenir l'emploi local et ne pas externaliser les émissions de CO<sub>2</sub>.

François GLAISNER commente les défis du projet retenu :

- **Un challenge technique**, du fait de l'ampleur des travaux envisagés, du besoin de maintenir la production le temps des travaux et de la mise en œuvre d'une technologie éprouvée à une échelle jamais réalisée auparavant ;
- **Un challenge humain**, afin d'assurer l'avenir professionnel de chaque salarié sur le site de Dunkerque, permettre la continuité de l'activité le temps des travaux, en garantissant la sécurité de tous les salariés et accueillir plus de 1000 personnes en plus sur le site chaque jour (chantier).

### 3. Présentation de la concertation et de ses modalités

**François GLAISNER, AMF**, explique que la concertation intervient à un moment où le projet est suffisamment mature pour être présenté au public afin de l'informer et d'échanger sur les caractéristiques du projet tout en laissant suffisamment de marges de manœuvre pour prendre en compte les préoccupations et suggestions des participants autant que faire se peut.

**Anne-Marie ROYAL, garante et déléguée régionale de la CNDP en Hauts-de-France**, s'exprime au nom de Jean-Michel STIEVENARD garant également, tous deux ayant été désignés par la CNDP. Elle explique que le droit à l'information et à la participation est un droit constitutionnel rappelé dans le Code de l'Environnement et que le projet d'ArcelorMittal, du fait de son ampleur, était soumis à l'instruction de la CNDP, laquelle a décidé de l'organisation d'une concertation préalable pour les trois co-porteurs du projet.

Elle rappelle les 6 principes de la CNDP :

- **Indépendance** vis-à-vis de toutes les parties prenantes, dont l'Etat ;
- **Neutralité** vis-à-vis du projet : la CNDP ne juge pas le projet mais la qualité de la concertation autour du projet ;
- **Transparence** : la CNDP partage sa méthodologie de travail et ses exigences vis-à-vis du responsable de projet ;
- **Argumentation** : la démarche argumentative est la seule qui vaut lors des débats ;
- **Egalité de traitement** : le propos de chaque participant ou intervenant est étudié de la même manière, indépendamment de son statut ;

- **Inclusion** : la CNDP vise à favoriser la rencontre de tous les publics. Elle souligne à ce titre que le public de la réunion ne reflète pas suffisamment la diversité du territoire.

Elle présente ensuite le positionnement de la concertation, qui se situe en amont de la conception du projet et de l'enquête publique. Elle rappelle qu'à compter de la fin de la concertation, le 12 février 2023, les garant.e.s auront un mois pour publier un bilan auquel les maîtres d'ouvrage auront deux mois pour répondre. La réponse des maîtres d'ouvrage constituera une des pièces instruites par l'Etat lors de l'enquête publique.

Elle ajoute qu'à l'issue de la concertation préalable, une concertation continue sera lancée jusqu'au début de l'enquête publique.

**Thibaut MAUGENEST, responsable HSE du programme Décarbonation AMF**, présente les modalités de concertation. Il rappelle notamment que le territoire de la concertation couvre l'ensemble de la CUD.

Il revient ensuite sur le calendrier de la concertation. Il détaille les événements de la concertation, qui consistent en diverses rencontres publiques généralistes (réunions), thématiques (ateliers), rencontres de proximité et visites de site.

Il revient ensuite sur les outils d'information et de mobilisation du public produits par ArcelorMittal France :

- Le dossier de concertation (100 pages) et sa synthèse (16 pages) ;
- Le dépliant carte-T posté dans toutes les boîtes aux lettres de la CUD ;
- Le site internet qui regroupe l'ensemble des documents de la concertation, le film du projet, les CR de réunions et les modules d'inscription aux visites de site.

**Anne-Marie ROYAL, garante CNDP**, ajoute qu'il est d'ores et déjà possible d'émettre des questions et contributions sur le site. Elle ajoute que les mails des garants sont disponibles pour permettre à chacun de les contacter au sujet de la concertation ou du projet.

## 4. Premier temps d'échange sur la concertation

**Claude CHARDONNET, SYSTRA**, invite les participants à poser leurs questions concernant le dispositif de concertation. Elle ajoute qu'un compte-rendu sera rédigé à l'issue de la réunion et sera accessible sur le site de la concertation dans les meilleurs délais.

**Marie-Paule HOCQUET, Présidente de CLCV Flandres Littoral**, demande comment sont vérifiés les boîtages du dépliant. Elle indique avoir rencontré deux personnes n'ayant pas reçu les documents de la concertation.

Elle fait également remarquer que les modalités d'inscription pour la visite de site et son objet ne figurent pas sur la carte T.

Elle juge en outre que l'égalité de traitement des citoyens mentionnée par Mme ROYAL n'est pas respectée en ceci que les associations voient leurs moyens de contact et de réunion de plus en plus limités (Maison de l'Environnement fermée par la mairie). Elle juge ses moyens « inexistantes ».

**Claude CHARDONNET, SYSTRA**, remercie la participante pour sa question et indique que l'entreprise chargée de la distribution des dépliants d'information a l'obligation de rédiger un rapport faisant état des éventuelles difficultés rencontrées lors de la livraison. Elle confirme que, les éventuels manqués de la distribution doivent être remontés via l'adresse mail contact sur le site, de façon à en faire part au distributeur.

**Thibaut MAUGENEST, AMF**, explique que les inscriptions à la visite sont disponibles sur le site depuis une semaine et qu'il faut s'inscrire au moins une semaine avant la date de la visite pour pouvoir anticiper la sécurité des visiteurs. Il explique que cette information est donnée sur le site de la concertation mais également sur les panneaux lumineux des bus de la CUD, sur lesquels sont projetés les informations de la concertation.

**Claude CHARDONNET, SYSTRA**, invite la participante à donner les coordonnées de son association à l'issue de la réunion afin d'obtenir les documents de la concertation par mail.

**Jean-Michel STIEVENARD, garant CNDP**, souligne l'importance des associations pour relayer l'information autour du projet et organiser des débats internes pour verser leur contribution à la concertation.

Il ajoute que la CNDP vient de mettre au point un nouvel outil, la *réunion autoportée*, pour que les associations puissent se saisir du débat, et rappelle l'engagement des garant.e.s et des porteurs de projet pour favoriser la participation de tous les publics.

**Thibaut MAUGENEST, AMF**, rappelle qu'au-delà des moyens mis pour les riverains, les porteurs de projet s'engagent à mettre à disposition des associations un kit de communication comprenant les documents de la concertation et une grille de restitution des travaux associatifs. Il ajoute que dans ce cadre, ses coordonnées professionnelles seront également transmises aux associations pour favoriser les échanges.

**Xavier VILAIN, Association les Amis de la Terre**, indique qu'une concertation a lieu pour le poste électrique RTE de Warande. Il explique que les calendriers ne font pas le lien entre les différentes concertations présentes et à venir. Il demande quelles sont les articulations possibles concernant les phases de concertation des différents projets.

**Laurent CANTAT-LAMPIN, délégué régional RTE**, confirme que les équipes de RTE s'informent et le cas échéant se coordonnent en interne sur l'ensemble des projets du territoire. Il confirme qu'une concertation est prévue sur le poste de Warande et que les interactions possibles entre projets sont prises en compte.

Il demande au participant s'il souhaite compléter sa question.

**Xavier VILAIN, Association les Amis de la Terre**, demande si l'aboutissement du projet dépend de l'aboutissement du projet de Warande.

**Laurent CANTAT-LAMPIN, délégué régional RTE**, explique que le poste de Warande est aujourd'hui vieillissant et doit être rénové indépendamment du projet d'ArcelorMittal.

**Anne-Marie ROYAL, garante CNDP**, confirme que plusieurs concertations (préalables ou continues) avancent en parallèle sur le territoire. Elle indique que cela traduit le dynamisme territorial même si cela suppose certains moyens de suivi pour les associations. Elle invite les collectivités à soutenir le travail des associations et dit veiller à ce que les maîtres d'ouvrage adaptent le mieux possible le calendrier de leur concertation.

**Paulo-Serge LOPES, Président de Virage énergie**, revient sur le périmètre de la concertation. Il souligne que le projet va avoir une incidence sur l'amont (énergie, hydrogène, ...) et l'aval de la chaîne d'approvisionnement de l'acier en Europe et s'étonne de la réduction du périmètre de la concertation au territoire local du Dunkerquois.

Il souligne le paradoxe entre les débouchés européens du site et le rayon étroit de la concertation.

**Thibaut MAUGENEST, AMF**, rappelle que le site produit 40% de l'acier français et qu'il fournit à ce titre d'autres territoires que le Dunkerquois. Cependant il indique que la qualité et la quantité de l'acier produit à l'issue du projet sont les mêmes pour les clients. Ce qui implique qu'il n'y aura donc pas d'impact sur l'aval.

Il ajoute que l'hydrogène ne fait pas partie du projet, car vraisemblablement indisponible dans les quantités souhaitées à horizon 2026. Il insiste sur le fait que les installations envisagées peuvent fonctionner à l'hydrogène sans intervention supplémentaire.

Thibaut MAUGENEST ajoute que, le projet étant implanté sur le Dunkerquois, il concerne avant tout ce territoire de proximité.

**Anne-Marie ROYAL, garante CNDP**, revient sur les enjeux sémantiques du « périmètre de la concertation ». Elle indique que ce terme désigne uniquement l'espace sur lequel les habitants bénéficient d'une information importante (boîtage de dépliant-cartes T entre autres).

Elle ajoute que tous ceux et celles qui le souhaitent peuvent participer en ligne à la concertation, puisque les documents de la concertation sont téléchargeables sur le site et qu'un module d'expression y est disponible. Elle ajoute que toutes les contributions sont traitées indépendamment du lieu de résidence de leur émetteur – celui-ci n'étant pas connu des garant.e.s ou des maîtres d'ouvrage.

**Un riverain et salarié d'ArcelorMittal** relève que le projet rassemble 3 maîtres d'ouvrage. Il demande qui les coordonne.

**Claude CHARDONNET, SYSTRA**, rappelle que le terme de « périmètre de la concertation » est très lié à la démarche d'enquête publique.

**Thibaut MAUGENEST, AMF**, indique qu'ArcelorMittal et le porteur principal du projet et coordonne à ce titre les deux co-maîtres d'ouvrage.

**Marie-Paule HOCQUET, Présidente de CLCV Flandres Littoral**, estime que les événements de la concertation sont localisés à l'ouest du territoire de la CUD et que cela pourrait léser les riverains de l'est de la CUD, alors-même que des salariés du site ArcelorMittal de Dunkerque y résident. Elle en déduit que près de la moitié du territoire n'a pas été contactée dans le cadre de la concertation.

**Thibaut MAUGENEST, AMF**, indique que des rencontres ont lieu partout, y compris à l'est ; les ateliers thématiques sont organisés dans les communes à proximité du site mais qu'il est impossible d'être présent partout. Il rappelle que tout le monde a été contacté par carte T. Il ajoute que le personnel salarié du site bénéficie d'une information spécifique, délivrée en interne.

## 5. Présentation du projet

*Un film présentant le projet est projeté (disponible sur le site de la concertation).*

**François GLAISNER, AMF**, revient sur le fonctionnement de l'Unité de Réduction Directe (URD) qui permet de pré-réduire le minerai de fer sous une forme utilisable par les fours électriques. Il indique que la proximité entre l'URD et les fours électriques est nécessaire pour gagner en efficacité énergétique (pour éviter le refroidissement du fer pré-réduit).

Il insiste sur le fait que ce nouveau procédé, qui se substituera à une partie de la filière « hauts-fourneaux » du site, permet de remplacer le charbon par l'électricité et le gaz.

Il revient ensuite sur la transformation du site sur la base d'une carte présentant les installations qui vont être :

- mises à l'arrêt (Chaîne d'agglomération 2, hauts-fourneaux 2 et 3),
- ralenties (Haut-fourneau 4, chaîne d'agglomération 3, Cokerie),
- mises en service (URD, fours électriques, station de pompage, poste de gaz, poste électrique).

Il ajoute que l'aciérie actuelle sera maintenue en l'état.

Il donne la parole aux co-maîtres d'ouvrage.

**Laurent CANTAT-LAMPIN, RTE**, revient sur l'alimentation électrique du site. Il explique que le besoin en puissance électrique du site va passer de 180 MW à environ 450 MW en moyenne et 750 MW en pic<sup>4</sup> après le projet. Il explique que la solution technique envisagée consiste à alimenter le site d'ArcelorMittal auprès du réseau de transport d'électricité 400 kV par deux liaisons souterraines, sur une distance d'environ 5 km.

Il indique que ce raccordement définitif sera mis en place en 2030 (après les phases réglementaires de concertation et d'enquête publique), et qu'entre 2026 et 2030, une solution provisoire est envisagée par le biais de l'adaptation du réseau existant 225 kV.

**Thierry DANIEL, GRTgaz**, explique que le réseau existant sera renforcé pour pourvoir aux nouveaux besoins en gaz du site (triplement du besoin). Il indique que GRTgaz a déjà identifié un couloir d'étude permettant de minimiser l'impact sur les enjeux humains et environnementaux et présente la carte de la zone d'étude.

**François GLAISNER, AMF**, revient ensuite sur les effets du projet sur le territoire :

- Coproduits et déchets. Les laitiers et autres éléments minéraux liés à la transformation des minéraux ferreux seront traités par les filières existantes ;
- Rejets liquides. L'eau issue du refroidissement des installations sera traitée selon les normes en vigueur ;
- Insertion paysagère. L'URD est située dans une tour de 150 m de haut dont l'habillage fera l'objet d'un travail d'intégration.
- Biodiversité. La protection de l'environnement fait déjà partie des études préliminaires du projet.

Il revient ensuite sur les enjeux liés à la qualité de vie et du voisinage.

- **Sur la qualité de l'air**, il indique que les nouvelles unités sont élaborées en respect des normes les plus strictes. Il ajoute que le ralentissement ou l'arrêt des anciennes installations permettraient de réduire les émissions de poussières ;
- **Sur les transports**, il explique que les approvisionnements du site seront transformés (-50% de charbon, davantage d'aciers recyclés) ;
- **Sur le niveau de bruit**, il indique que les études lancées permettront de mettre à jour la cartographie des sources sonores du site de Dunkerque et de modéliser l'impact acoustique en limite de propriété.

François GLAISNER présente l'enjeu de la création de valeur pour le territoire :

- Le chantier impliquera jusqu'à 1 500 personnes sur le chantier, en plus du personnel travaillant sur le site. Il bénéficiera à tous les corps de métier du territoire en fonction de leurs compétences/qualifications.
- La pérennisation de l'activité d'ArcelorMittal dans le Dunkerquois sera menée tout en améliorant les conditions de travail et de sécurité des employés (outils digitaux).
- La montée en excellence du territoire sera permise grâce au développement des compétences du personnel et au soutien envers les filières de formation locales.

François GLAISNER revient ensuite sur les coûts et le financement du projet, qui représente 1,4 milliard d'euros. Il souligne le fait que c'est un investissement inédit depuis la création du site. Il rappelle notamment que le concours de l'Etat a été demandé dans le cadre de France 2030.

Il présente le calendrier du projet. Il rappelle notamment qu'à compter de 2023, des études détaillées seront menées pour le projet en mont de l'enquête publique. A compter de 2024-2025, début du chantier : un projet de longue haleine pour lequel il est essentiel de faire les bons choix dès le début.

---

<sup>4</sup> Le chiffre de 1000 MW indiqué en réunion correspond au dimensionnement du raccordement.

## 6. Second temps d'échange sur le projet

**Claude CHARDONNET, SYSTRA**, ouvre le second temps d'échange.

**Un riverain** demande si le projet implique :

- des modifications sur la production de laitiers (référence au dispositif Ecocem) ?
- des modifications sur le réseau de chaleur local ?
- un recours plus soutenu aux transports maritimes ou ferrés pour limiter les circulations de camions ?

**Nicolas FOURNIER, Président de l'ADELFA**, salue l'effort d'ArcelorMittal France pour mettre en œuvre cette décarbonation. Il rappelle que c'est en effet l'un des principaux émetteurs industriels de France (avec plus de 12 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> émises par an).

Il souligne le fait que le projet repose sur une demande électrique plus importante qu'une tranche de centrale nucléaire gravelinoise. Il indique en outre que l'outil nucléaire français est en tension, avec, au mois de juillet, 26 réacteurs arrêtés sur 56. Il ajoute qu'aucune tranche nucléaire ne sera mise en service d'ici à 2030, et que les autres grands projets, comme les éoliennes en mer, aboutiraient à partir de 2027.

Il demande quelle sera la tension sur les réseaux de production et de consommation d'électricité sur le Dunkerquois dans les années à venir, où de nombreux projets électrointensifs (comme H2V) devraient voir le jour.

Il demande également ce qu'il adviendra de l'avenir de la centrale thermique DK6 qui valorise les gaz issus du process actuel de fabrication de l'acier.

**Patrick GHEERARDYN, président du MEDEF Côte d'Opale**, salue à son tour l'effort d'ArcelorMittal France pour mettre en place sa décarbonation.

Il rappelle qu'ArcelorMittal France est engagé dans le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), comme 9 autres sites industriels, au titre du classement SEVESO de ses installations de Dunkerque. Il demande si ArcelorMittal France a déjà des éléments concernant l'impact du projet sur les aléas technologiques du site (risque chimique, thermique, ou de surpression).

**François GLAISNER, AMF**, indique que les fours électriques produisent des laitiers d'une nature différente de ceux actuellement produits par la filière « hauts-fourneaux ». Le traitement de ces laitiers est encore à l'étude. Il rappelle que les laitiers sont nécessaires au fonctionnement des équipements.

Sur le transport des matières, il indique que toutes les voies d'approvisionnement sont à l'étude, et notamment la voie maritime, très privilégiée puisque le site bénéficie d'une exposition maritime optimale, ce qui constitue un atout logistique et économique. Il ajoute que dans la phase chantier, il est envisagé que certaines livraisons d'équipements volumineux se fassent par bateau.

**Thibaut MAUGENEST, AMF**, complète la réponse concernant les laitiers. Il indique que le volume total de laitiers du site va baisser, avec une hausse des laitiers d'aciérie et une forte baisse des laitiers de hauts-fourneaux. L'entreprise Ecocem est alimentée par le haut-fourneau 4 qui continuera de fonctionner.

Sur la partie transports, il ajoute que les hypothèses présentées sont conservatrices car il est encore impossible de s'engager à ce stade. Il indique cependant que les équipes projet travaillent à améliorer la part modale du rail et du fluvial et que les fournisseurs développent en ce moment des hubs ferroviaires et maritimes. Il ajoute que l'aboutissement du canal Seine-Nord (à horizon 2030) permettrait également de basculer le routier vers le fluvial.

Concernant le réseau de chaleur, il indique que le bilan n'est pas encore réalisé mais que, ce réseau de chaleur étant alimenté principalement par les chaînes d'agglomération, il serait encore alimenté par la chaîne d'agglomération n°3 à l'issue du projet.

Thibaut MAUGENEST confirme que la centrale DK6 est alimentée par ArcelorMittal France en gaz combustibles et produit, par le biais de ses deux tranches thermiques, une puissance employée sur le site de Dunkerque. Il précise que la diminution de la filière haut-fourneau réduira de moitié les volumes de gaz valorisables. Il précise en outre qu'ArcelorMittal France travaille avec la direction de DK6 pour envisager l'avenir de la centrale.

Il indique que le PPRT n'a pas encore été regardé en détail par l'équipe projet mais qu'une étude de dangers va être lancée prochainement.

**Laurent CANTAT-LAMPIN, RTE**, explique que l'alimentation électrique nationale a été perturbée par les difficultés de la filière nucléaire française mais également par la baisse du niveau d'eau des barrages (sécheresses) et par le contexte international (flambée du prix du gaz).

RTE se dit confiant pour l'avenir et estime que le retour à une situation régulière se fera sur les prochaines années. Laurent CANTAT-LAMPIN rappelle en outre que la France est traditionnellement exportatrice d'électricité et que de nouvelles centrales nucléaires ont été annoncées par le Président de la République (construites d'ici une quinzaine d'années).

Il indique qu'un projet de loi est en cours d'élaboration au parlement dans l'objectif d'accélérer le développement des énergies renouvelables (notamment l'éolien *off-shore*) à travers le raccourcissement des phases réglementaires.

**Un riverain** demande si les sites sidérurgiques européens concurrents procèdent aux mêmes transformations de leurs outils de production.

**Paulo-Serge LOPES, Président de Virage énergie**, demande de revenir sur la diapositive relative à l'URD et réexpliquer sa localisation précise.

Il demande en outre quelles sont les hypothèses concernant la date d'arrivée de l'hydrogène sur le site.

**Nicolas FOURNIER, Président de l'ADELFA**, souhaite poser trois questions. Il demande si :

- les installations ralenties après le projet ont vocation à être arrêtées. Il demande ce qui est envisagé pour l'avenir de la partie est du site de Dunkerque, dans laquelle se situent ces unités.
- le porteur de projet peut revenir sur les risques technologiques liés au projet.
- Le projet prévoit bien la création d'une nouvelle unité de pompage. Il note à ce titre que les projets industriels se multiplient sur le territoire sans coordination apparente sur les installations infrastructurelles.

**Marie-Paule HOCQUET, Présidente de CLCV Flandres Littoral**, revient sur la carte présentant l'allure du site en 2027. Elle indique que les espaces d'habitation, bien que paraissant éloignés, sont en fait très proches du site et souhaite aborder à ce titre la question du bruit.

Elle témoigne du fait que les aciers recyclés sont aujourd'hui manipulés à l'air libre, ce qui est source de fortes nuisances sonores. Elle demande où seront situées les zones de déchargement et de stockage et quelles précautions seront prises pour limiter les nuisances. Elle suggère en ce sens la construction de hangars pour abriter ces opérations.

Elle craint que les riverains reviennent à une situation de nuisances importantes, avant qu'ArcelorMittal France ne mette en place, à la suite de plusieurs années de négociation, des dispositifs acoustiques appropriés.

Elle demande comment sera transformé l'acier recyclé et si ce procédé fait du bruit. Elle souligne en outre que le procédé de l'unité de réduction directe est gravitaire et suppose que la descente de billes de métal dans l'unité serait également bruyante.

Elle reconnaît que les nuisances ne peuvent pas être réduites à zéro à proximité d'une activité industrielle, mais souhaite vivement qu'ArcelorMittal France mette tout en œuvre pour ne pas en créer davantage concernant le bruit et les poussières.

**Marie-Paule HOCQUET, Présidente de CLCV Flandres Littoral**, ajoute que la méthode de modélisation et de calcul du bruit n'est pas pertinente au motif que l'on parle de bruit en limite de propriété indépendamment de toutes les autres sources sonores préexistantes. Elle indique en outre que les prises de son d'étalonnage sont prises par temps calme, ce qui ne prend pas en compte les perceptions par grand vent.

**François GLAISNER, AMF**, invite Matthieu JEHL à répondre aux questions liées au positionnement stratégique d'ArcelorMittal.

**Matthieu JEHL, Directeur général d'ArcelorMittal France**, indique que l'utilisation d'hydrogène est inéluctable car il serait sinon impossible de remplir les engagements pris par ArcelorMittal envers l'Etat et l'UE en matière de décarbonation.

Pour que l'hydrogène vert puisse se développer, il indique que deux conditions doivent être remplies :

- L'électricité étant nécessaire à la production d'hydrogène, elle doit être décarbonée ;
- 80% du coût de l'hydrogène correspondant au coût de l'électricité, il faut que l'électricité et son prix soient accessibles.

Il indique que AMF travaille avec ses partenaires pour permettre le passage à l'hydrogène et insiste sur le fait que les installations du projet sont d'ores et déjà conçues pour consommer de l'hydrogène sans modification. Il ajoute que le besoin de 750 MW<sup>5</sup> d'électricité pour le projet ne prend pas en compte l'hydrogène.

Il revient ensuite sur le risque de maîtrise technologique. Il indique qu'ArcelorMittal est le premier opérateur mondial de la technologie de réduction directe, même si celle-ci n'est pas encore largement employée en Europe. Il explique qu'elle s'est d'abord déployée dans les pays où elle était économique, soit ceux à proximité de lieux de production de gaz naturel. Les risques de cette technologie sont assez semblables à ceux d'un haut-fourneau (réacteur de contrepression<sup>6</sup>).

Matthieu JEHL indique que toutes les entreprises du monde sidérurgique se dirigent vers la seule solution décarbonée qu'est l'URD. Il explique qu'une course opérationnelle est en cours afin de mobiliser les fournisseurs et équipementiers avant que les concurrents ne le fassent.

**Thibaut MAUGENEST, AMF**, précise qu'ArcelorMittal partage cette ambition à l'échelle de tous ses sites européens.

Il indique que les fours électriques partagent le même risque que les convertisseurs de la filière « Hauts-fourneaux », à savoir la réaction violente d'une fuite d'eau avec le bain d'acier (risques d'explosion). Il précise que ces risques seront étudiés dans l'étude de danger obligatoire qui va démarrer.

Concernant l'utilisation d'eau, il indique qu'ArcelorMittal France a pour objectif de ne pas consommer plus d'eau douce industrielle qu'aujourd'hui et que, pour les besoins de refroidissement des nouvelles installations, il est prévu de pomper de l'eau salée directement dans la darse attenante. En parallèle, une réduction de 10% de la consommation d'eau douce du site sera réalisée d'ici 2025.

Concernant le devenir de l'est du site, il indique que des installations sont ralenties un peu partout sur le site. Il ajoute en outre que, l'espace étant rare sur le site, les zones libérées seront employées pour d'autres usages (stockage de matières premières ou de laitiers, par exemple).

<sup>5</sup> Le chiffre de 1000 MW indiqué en réunion correspond au dimensionnement du raccordement.

<sup>6</sup> Un réacteur de contrepression consiste en une enceinte dans laquelle des matières réagissent sous une forte pression.

Il revient enfin sur la localisation de l'URD. Il indique qu'elle ne serait pas située à proximité du haut-fourneau n°4, comme le suggère le schéma, mais bien à côté de l'aciérie (au nord-ouest). Il précise que cette diapositive permet simplement de comparer les hauteurs.

**Claude CHARDONNET, SYSTRA**, demande de revenir sur les questions concernant le bruit.

**Thibaut MAUGENEST, AMF**, explique que les ferrailles sont acheminées depuis tout le territoire métropolitain voire de l'étranger, principalement par bateau. Il indique que le point de déchargement est situé au plus loin des habitations et qu'ils sont transportés ensuite dans des paniers de grande taille à travers le site.

Il explique que la charge de ferrailles recyclées qui entre dans le four n'induit pas de nuisances sonores puisque le four électrique est situé dans des bâtiments isolés acoustiquement.

**Thibaut MAUGENEST, AMF**, indique que le sujet des nuisances sonores a déjà été pris en compte par l'équipe projet, d'autant plus que cela est plus efficace et plus économique si les mesures de réduction du bruit sont mises en place dès la conception du projet.

**Sylvie BOURREE, Association CLCV**, demande si la montée des eaux est prise en compte dans l'évaluation des risques de submersion.

**Thibaut MAUGENEST, AMF** explique que la montée de la mer va d'abord toucher la terre et la ville de Dunkerque avant de toucher le site ArcelorMittal. Il explique que cet enjeu de protection des côtes est bien identifié par les autorités qui s'y attellent.

**Nicolas FOURNIER, Président de l'ADELFA**, demande de préciser les montants de l'investissement public sur le projet.

**Matthieu JEHL, Directeur général d'ArcelorMittal France**, explique qu'aucun chiffre définitif n'existe car le projet n'a pas encore reçu l'aval de l'Autorité Européenne de la Concurrence. Il indique que les ordres de grandeur évoqués dans les communiqués de presse (quelques centaines de millions d'euros) sont les bons.

**Philippe VERBEKE, CGT ArcelorMittal France – Mardyck**, rappelle qu'il y a aujourd'hui négociation entre gouvernements et entreprises européens pour bénéficier d'une électricité à un prix stabilisé. Il demande si un accord a été trouvé pour le groupe ArcelorMittal.

**Matthieu JEHL, Directeur général d'ArcelorMittal France**, confirme que le prix et le contenu carbone de l'énergie sont deux paramètres cruciaux pour l'industrie. Il explique qu'il n'y a pas d'accord sur la fourniture d'électricité à long ou court terme, parce que ce n'est pas permis. Il explique que le dispositif ARENH va s'arrêter en 2025 et qu'il risque de n'être pas reconduit.

En revanche, des accords de gré à gré existent entre industriels électro-intensifs et EDF (*Accord Exeltium*). Il explique qu'un rapport a été remis l'été dernier par Philippe DARMAYAN à Agnès PANNIER-RUNACHER, alors ministre de l'Industrie, dont les conclusions préconisent la régulation du prix de l'électricité nucléaire et la signature de contrats de long terme entre entreprises productrices et consommatrices d'électricité.

Matthieu JEHL revient sur l'enjeu de l'énergie. Il signale que la baisse de la fourniture en gaz de combustion à DK6 va diminuer d'autant l'auto-pourvoi en électricité du site de Dunkerque, avec des besoins qui sont multipliés par 8. Il indique que cela exposera davantage l'entreprise au marché de l'énergie.

## 7. Conclusion

**Claude CHARDONNET, SYSTRA**, en l'absence d'autres questions de la part des participants, propose de clore la réunion.

Elle revient sur les sujets soulevés par les participants au cours de la réunion. Elle mentionne d'abord l'organisation de la concertation et le choix de son périmètre, et mentionne la demande de pouvoir toucher des publics plus larges à travers les associations.

Elle évoque ensuite les thématiques de l'énergie et du financement, essentielles à la pérennité du projet, et rappelle le contexte souligné par les participants : tensions sur le réseau électrique, horizon de l'hydrogène massifié, garanties sur le prix de l'énergie (notamment électrique).

Claude CHARDONNET rappelle ensuite les questions plus spécifiques relatives aux aspects techniques, logistiques et environnementaux posées pendant la réunion (transport des matériaux, report modal, risques technologiques et naturels, consommation en eau).

Elle relève enfin la question du bruit, préoccupation récurrente des riverains.

**Jean-Michel STIEVENARD, garant CNDP**, souligne la clarté des réponses et la franchise apportées par les maîtres d'ouvrage sur un projet qui reste complexe.

Il indique que certaines questions n'ont pas encore trouvé de réponse et que le temps de la concertation permettra aux porteurs de projet de les passer en revue, de compléter les réponses, voire de s'engager sur des orientations et des actions vis-à-vis du territoire lorsque c'est possible.

Il relève que plusieurs contradictions naissent du projet, comme l'électricité ou l'eau, par exemple. Il indique en outre que, si les participant.e.s ont salué le caractère vertueux du projet vis-à-vis de la préservation du climat, celle-ci ne peut pas se faire au prix de nuisances supplémentaires pour le territoire. Il rappelle à ce titre que l'atelier du 12 décembre, relatif à l'environnement et au cadre de vie, permettra de creuser ces sujets. Il estime que cette réunion d'ouverture augure d'une concertation fructueuse pour le territoire.

**Anne-Marie ROYAL, garante CNDP**, considère que les éléments du dossier de concertation, déjà bien fournis, doivent cependant être enrichis pour répondre à toutes les questions du public. Elle indique donc que des travaux complémentaires restent à mener par les 3 maîtres d'ouvrage.

**François GLAISNER, AMF**, remercie les participants pour les échanges de la soirée. Il espère avoir pu répondre à la plupart des questions posées et invite aux prochains rendez-vous de la concertation, et notamment à la prochaine **table ronde sur la décarbonation et la transition énergétique mercredi 30 novembre 2022 à 18h dans le forum LAAC**, 302 avenue des bordées à Dunkerque. La table-ronde est ouverte à tous, sans inscription.

Fin de la réunion : 20h30.